

# Plaisance. L'Unan réclame le droit au nettoyage

L'Union des associations de navigateurs du Morbihan (UNAN) tenait son assemblée générale hier à la Maison des associations. Son président, Patrick Claudel, passe en revue l'actualité d'une fédération qui représente plus de 3.000 plaisanciers dans le département.

*Patrick Claudel (à gauche) réclame des autorités qu'elles fassent le distinguo entre le carénage et le nettoyage des bateaux.*



## > Comment se positionne l'Unan dans le paysage de la plaisance ?

Nous demeurons la première fédération départementale de navigateurs plaisanciers avec une trentaine d'associations affiliées et environ 3.300 adhérents. Il y a encore quelques associations isolées qui seraient susceptibles de nous rejoindre.

## > Vous aviez évoqué l'an dernier la mise en place attendue d'une liste d'attente unique pour les mouillages dans les ports morbihannais. Qu'en est-il ?

Elle n'est toujours pas mise en place par la Compagnie des ports du Morbihan (CPM), ce qui nous déçoit. Il semble que le port de La Trinité-sur-Mer fasse blocage. C'est important pourtant car le système actuel manque de transparence. Nous sommes également en grande discussion avec la CPM au sujet des tarifs de mouillage. Selon les barèmes fixés par cet organisme, ils auraient dû baisser de 0,8 % alors qu'ils ont augmenté de 0,7 %.

## > Vous êtes en butte avec l'administration qui refuse l'idée de nettoyage de bateaux au motif que ce serait générateur de pollution...

La confusion actuelle entre le carénage et le nettoyage ne facilite pas les choses. Un carénage, c'est une action en profondeur pour enlever des macro-salissures voire l'antifouling jusqu'à la mise à nue de la coque. Un nettoyage, c'est beaucoup plus doux. Cela se fait avec une simple éponge et ça ne génère pas de polluants. Nous œuvrons auprès des décideurs pour que, dans les documents du Sage, du SMVM et du PNR (\*), soit reconnu le droit de nettoyage des carènes sur l'estran ou sur des aires modestement aménagées. À ce sujet, l'UNAN recense actuellement des aires de carénage qui utiliseraient la marée. Actuellement seules des aires de carénage payantes sont proposées aux plaisanciers. Elles nécessitent toutes des moyens de levage pour sortir les bateaux de l'eau, ce qui est cher et générateur de pollution. On peut aménager des aires dans des sites naturels, qui permettraient de caréner dans les normes

son bateau tout en récupérant les matières toxiques en vue de leur retraitement. Cela se fait à Brest par exemple ou à Sainte-Marine, en pays Bigouden.

## > Vous avez évoqué durant l'assemblée générale une action que vous allez effectuer à Houat ?

« Oui, elle fait suite à un projet de taxe des mouillages sur ancre, qui était une hérésie et que nous avons réussi à repousser. Pour inciter les plaisanciers à de bons comportements, nous allons imprimer 5.000 flyers qui seront distribués dans les capitaineries et chez les loueurs de bateaux ».

## > Enfin vous avez déjà eu l'occasion de vous exprimer sur le projet d'hydrolienne dans le Golfe...

Oui, mais il ne faut pas trop crier avant d'avoir mal. Le fait est que les échos que nous avons sur ce projet sont qu'il a peu de chances d'aboutir.

(\*) Schéma d'aménagement des eaux ; Schéma de mise en valeur de la mer ; Parc naturel régional.